

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3169

21 novembre 2015

### SOMMAIRE

EDF Sky GPF S.à r.l. ....	152110	Firelighter (Lux) S.à r.l. ....	152107
EDF Sky S.à r.l. ....	152111	Garfunkelux Holdco 2 S.A. ....	152105
Edmond de Rothschild (Europe) ....	152111	Highbridge Specialty Loan Fund Lux S.à r.l. II	152066
ELAN Spf S.A. ....	152110	.....	152066
Elis Luxembourg S.A. ....	152112	Hogan S.à r.l. ....	152066
Enjoyingweb S.A. ....	152112	La Fournée Luxembourgeoise S. à r. l. ....	152068
Euro Développement S.A. ....	152104	Lions Gate International Holdings S.à.r.l. ...	152108
European Catering Holding S.A. ....	152105	Luso ....	152066
European Infrastructure Debt - Euro Fund		LuxembourgforFinance, Agency for the Deve-	
SCSp ....	152109	lopment of the Financial Centre ....	152068
European Infrastructure Debt - Euro GP Sàrl		Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners	
.....	152109	S.C.A. ....	152066
European Infrastructure Debt - Sterling Fund		Lynasoft Development ....	152068
SCSp ....	152110	Magen Lux MIP Co S.à r.l. ....	152069
European Infrastructure Debt - Sterling GP		Maghera S.A., SPF ....	152095
S.à r.l. ....	152110	Maison d'Anjean S.à r.l. ....	152078
European Infrastructure Debt (SV) - Euro GP		Mandataria Immobilière S.A. ....	152095
Sàrl ....	152108	Masko S.A. ....	152096
European Infrastructure Debt (SV) - Sterling		MEA SPF, S.A. ....	152096
GP Sàrl ....	152109	Mediclinic Luxembourg S.à r.l. ....	152068
Européenne de Santé S.A. ....	152106	Meridiam MC Europe II ....	152094
Europe Property Fund IV Feeder S.A. SICAV-		Merrill Lynch Funding S.à r.l./B.V. ....	152078
SIF ....	152108	Mim an Christine S.à.r.l. ....	152094
Europe Property Fund IV S.à r.l. SICAV -SIF		M. Q. Realisation SA ....	152069
.....	152109	Mysama S.à r.l. ....	152097
F.A.H. Invest S.A. - SPF ....	152106	MZ Investments S.à r.l. ....	152097
Fair Zero S.à r.l. ....	152106	Zinc Capital S.A. ....	152111
Famosa Luxembourg S.C.A. ....	152106		
Filming Technology S.à.r.l. ....	152105		

**Highbridge Specialty Loan Fund Lux S.à r.l. II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 180.638.

L'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Fabian Sires, de son poste de gérant B avec effet au 31 août 2015;
- Nomination de Ralf Voelker, né le 23 mars 1976, à Essen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Specialty Loan Fund Lux S.à r.l. II  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
*Mandataire*

Référence de publication: 2015162149/17.

(150178993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

**Hogan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 162.902.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 16 septembre 2015*

- La démission de Monsieur Adam Beckett de sa fonction de gérant de classe A de la Société a été acceptée par les associés avec effet rétroactif au 24 avril 2015.
- Est nommé gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 24 avril 2015:
- \* Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015162150/18.

(150179362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

**Luso, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3543 Dudelange, 4, rue du Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 99.927.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 02 octobre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015162248/10.

(150179600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

**Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 167.034.

L'an deux mille quinze, le dix-huit du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Lux Insulation Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167034 (ci-après désignée la Société), constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 5 avril 2012, numéro 896, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 août 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Mme Rachida El Farhane, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires ont été dûment convoqués en date du 9 septembre 2015, par courrier recommandé conformément à l'article 14 des statuts de la société et ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé durant le mois de septembre 2015, et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il apparaît de cette liste de présence que trois milliard cinq cent quarante-cinq millions six cent soixante-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (3.545.670.399) actions en circulation représentant ensemble soixante-sept virgule trente et un pourcent (67,31%) du capital social de la Société établi à cinquante-deux millions six cent quatre-vingt-deux mille deux cent soixante-neuf Dollars Américains et trente-huit cents (USD 52.682.269,38), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Modification consécutive de l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.”

V. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.”

#### **En version anglaise**

“ **Art. 4.** The Company will have its registered office in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de huit cent cinquante Euro (EUR 850,-).

#### *Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, El Farhane, MOUTRIER agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30182. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Référence de publication: 2015162249/64.

(150179343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**LFF, LuxembourgforFinance, Agency for the Development of the Financial Centre, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg C 78.

—  
*Décision de l'Assemblée du 17 septembre 2015*

Les membres du groupement réunis en assemblée le 17 septembre 2015 ont pris à l'unanimité des membres la décision suivante:

Les mandats de gérant de Madame Isabelle Goubin et de Monsieur Daniel Sahr sont renouvelés pour une période de 4 ans commençant le 21 novembre 2015 et se terminant le 20 novembre 2019.

L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg / PROFIL a.s.b.l.

Signatures

Référence de publication: 2015162252/14.

(150179182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**La Fournée Luxembourgeoise S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 135, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 126.193.

—  
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 16 septembre 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015162257/11.

(150179547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Mediclinic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 25.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.758.

—  
Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162298/10.

(150179657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Lynasoft Development, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 173.719.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 septembre 2015 au siège social de la société.*

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Jean-Marc Koltès, né le 1<sup>er</sup> septembre 1968 à Algrange (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015162290/18.

(150179172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**M. Q. Realisation SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 153.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162291/9.

(150179703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Magen Lux MIP Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 200.440.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September,

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Magenlux Topco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés), section B, under number 198696,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of MagenLux MIPCo S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Managers (as defined in Article 8.1); or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and

other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-) divided into one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.



6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

#### **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by a board of managers composed of three (3) members at least (each a "Manager" and together the "Board of Managers"), who need not be partners of the Company and who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Board of Managers may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by the sole signature of any Manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific powers shall have been delegated by the Board of Managers in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or a Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting by mean of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, a Manager's Representative) shall be as valid and effective as if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

#### **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

#### **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

#### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

#### **17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.



17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on December 31<sup>st</sup>, 2015.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of the Company thus having been established, the one million five hundred thousand (1,500,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, Magenlux Topco S.à r.l., pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Sole shareholder's resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Mrs. Séverine MICHEL, born on July 19<sup>th</sup>, 1977 in Epinal, France, with professional address at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Mr Cédric PEDONI, born on March 24<sup>th</sup>, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and

- Mr Paul ARMSTRONG, born on November 1<sup>st</sup>, 1973 in Chichester, United Kingdom, with professional address at 80 Pall Mall, London, SW1Y 5ES, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand Euros (EUR 1.000,-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre,

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

Magenlux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 198696,

ici représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme - Dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de MagenLux MIPCo S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

## **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.1); ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temen temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance de la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

## **3. Objets.** Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Conseil de Gérance et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Conseil de Gérance le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Conseil de Gérance y compris des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de cocontractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à quinze mille US Dollars (USD 15.000,-) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

#### **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

#### **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

#### **8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) membres au moins (chacun un "Gérant" et ensemble le "Conseil de Gérance"), lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société et qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Conseil de Gérance pourra entreprendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont selon la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts, réservées aux Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée et représentée vis-à-vis des tiers par la seule signature de chacun des Gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le Conseil de Gérance en vertu de l'Article 11.

**11. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches précises à un ou plusieurs agents ad hoc et déterminer les pouvoirs et responsabilités de cet(ces) agent(s) ad hoc et leur rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions de sa délégation.

## **12. Réunions du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nomme un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalables si tous les Gérants ont renoncé à ces conditions et formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Gérants seront réputées, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil en dépit d'un nombre de Gérants (ou leurs représentants) physiquement présents en un même endroit inférieur à celui requis pour constituer un quorum.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

## **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces conditions et formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions de l'article 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

#### 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### 15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve à établir selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursées par le(s) Associé(s).

**16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

#### 17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Magenlux Topco S.à r.l., pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la prédite souscriptrice moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille US Dollars (USD 15.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante prénommée, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
  - Madame Séverine MICHEL, née le 19 juillet 1977 à Epinal, France, avec adresse professionnelle au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
  - Monsieur Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, avec adresse professionnelle au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; et



- Monsieur Paul ARMSTRONG, né le 1<sup>er</sup> novembre 1973 à Chichester, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 80 Pall Mall, Londres, SW1Y 5ES, Royaume Uni.

2) Le siège social de la Société est établi au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 septembre 2015. 2LAC/2015/21726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162293/505.

(150180242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

#### **Maison d'Anjean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6833 Biver, 80, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 125.714.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/10/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015162294/12.

(150179266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

#### **Merrill Lynch Funding S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 158.800,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 200.424.

#### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of October.

Before us, Maître Marc Lecuit, civil law notary residing in Mersch,

THERE APPEARED:

Merrill Lynch Europe Ltd., an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered under number 269803, whose principal place of business is situated at 222 Broadway, New York, NY, 10038, USA (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Alessandro Morini, avvocato, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf and in the name of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present notarial deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) The Sole Shareholder is the sole legal and beneficial owner of all the twenty thousand (20,000) shares having a par value of seven euros and ninety-four Cents (EUR 7.94) of "Merrill Lynch Funding B.V.", a Dutch private limited liability



company (Besloten Venootschap) governed by the laws of the Netherlands, having its corporate seat (statutaire zetel) in Amsterdam and registered with the Dutch Commercial Registry under number 33139705 (the “Company”);

(ii) That 100% (one hundred per cent) of the issued share capital of the Company is represented at the present meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda mentioned hereunder (the “Agenda”), of which the Sole Shareholder expressly states to have been duly informed beforehand;

(iii) In this respect, the Sole Shareholder, duly represented, declared to waive its right to the prior convening notice of the current meeting and acknowledged being sufficiently informed on the Agenda, considered having been validly convened to the present meeting and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the Agenda;

(iv) The Sole Shareholder also declared that all the documentation produced at the meeting had been put at its disposal in advance of the current meeting in order to allow it to examine carefully each document;

(v) that the sole managing director of the Company by resolutions dated September 30<sup>th</sup>, 2015 resolved that the Company shall migrate (by way of continuation of its legal existence) to the Grand-Duchy of Luxembourg by transferring to Luxembourg (a) the Company’s central administration (“administration centrale”) in the meaning of article 159 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the “1915 Law”), (b) the Company’s principal office and establishment (excluding its seat (statutaire zetel) for Dutch corporate law purposes), (c) the Company’s place of effective management and control as well as (d) the center of the Company’s main interest and place of business and to register the Company as a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) with the Luxembourg Trade and Companies Register under the name of "Merrill Lynch Funding S.à r.l./B.V.";

(vi) That it results from a certificate issued by the management of the Company on October 1<sup>st</sup>, 2015 (the “Valuation Certificate”) and a balance sheet of the Company as at August 31<sup>st</sup>, 2015 (the “Balance Sheet”) duly confirmed by a management declaration dated September 30<sup>th</sup>, 2015 (the “Management Declaration”) that, as at October 1<sup>st</sup>, 2015, the net assets of the Company correspond at least to the issued share capital of the Company; a copy of the Valuation Certificate, of the Balance Sheet and of the Management Declaration, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

(vii) That it further results from the Valuation Certificate and the Management Declaration that no material change in the business of the Company and the Company’s affairs has occurred which would imply that the net assets of the Company would not be at least equal to the issued share capital of the Company;

(viii) That the Agenda of the present extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company is the following:

*Agenda:*

1. Decision and confirmation of the transfer and migration of (i) the central administration (head-office), (ii) effective place of management and control and (iii) principal office and establishment of the Company (excluding its seat (statutaire zetel) for Dutch corporate law purposes) from The Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg;

2. Confirmation that upon the aforesaid transfer and migration the legal personality of the Company shall continue in Luxembourg as a “société à responsabilité limitée” and in The Netherlands as a private limited liability company (besloten vennootschap);

3. Adoption of the Company’s articles of association that comply with both Luxembourg laws and Dutch laws;

4. Confirmation of the issued share capital of the Company;

5. Appointment of a Class A director and a Class B director of the Company and establishment of the Luxembourg address and place of business of the Company; and

6. Miscellaneous.

(ix) That it has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer (i) the central administration (“administration centrale”) in the meaning of article 159 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the “1915 Law”), (ii) principal office and establishment (excluding its seat (statutaire zetel) for Dutch corporate law purposes), (iii) the place of effective management and control, (iv) the center of the main interest and place of business of the Company from Amsterdam, The Netherlands, to Bertrange, the Grand Duchy of Luxembourg, as per the date of the present notarial deed (the “Transfer”). The Sole Shareholder also resolves to acknowledge, reiterate and ratify to the extent necessary, the resolutions adopted by the sole managing director of the Company dated September 30<sup>th</sup>, 2015 and approving the Transfer.

*Second resolution*

The Sole Shareholder confirms and resolves, notably for the purpose of article 159 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, that the Company’s legal personality shall continue and hence that the Company shall operate in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée but

under the understanding that the Company continues to be considered under the laws of The Netherlands as a validly incorporated Dutch company with private limited liability company (besloten vennootschap).

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder hereby resolves and adopts the following articles of association of the Company in order for such articles of association to be compliant, concurrently, with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as well as the laws of The Netherlands without however amending the Company's corporate object.

The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

#### “ARTICLES OF ASSOCIATION

##### **Name. Corporate seat**

###### **Art. 1.**

1. The Company is a private company with limited liability (Besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid/Société à responsabilité limitée) named “Merrill Lynch Funding S.à r.l./B.V.”

2. The Company has its corporate seat (statutaire zetel) in Amsterdam.

3. The central administration (head office) of the Company, its principal place of business, and its effective place of management and control as well as the centre of its main interest are and shall be in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

4. The Company shall exist for an undetermined duration.

##### **Objects**

**Art. 2.** The corporate objects for which the Company is established are:

a. to acquire and dispose of investments or other interests in, to cooperate with and to manage legal entities, companies, partnerships and businesses, either alone or jointly with others;

b. to acquire, manage, operate, exploit, encumber and dispose of property and goods and to invest capital;

c. to grant, accept or arrange for loans to subsidiaries and group companies and to raise or facilitate the raising of loans;

d. to enter into agreements pursuant to which the Company binds itself as a guarantor, as surety or, whether jointly or severally, warrants performance by third parties or assumes liability along with or for third parties, in particular - but not exclusively - for the benefit of legal entities and companies as referred to in the preceding subparagraph;

e. to pay recurring benefits, such as annuity payments, pension benefits and other benefits, on a non-commercially operating basis; and

f. to perform any acts relating or conducive to and within the scope of the foregoing.

##### **Capital**

**Art. 3.** The Company's issued share capital equals to one hundred fifty-eight thousand eight hundred Euros (EUR 158,800). The issued share capital of the Company is divided into twenty thousand (20,000) shares (the "Shares"), numbered 1 to 20,000, with a nominal value of seven Euros and ninety-four eurocent (EUR 7.94) each.

##### **Definitions**

###### **Art. 4.**

1. In these Articles of Association the following words and expressions shall have the following meanings:

a. Book 2: Volume 2 of The Netherlands Civil Code;

b. General Meeting: the General Meeting of the the Company's sole shareholder/shareholders (as the case may be) as a body of the Company, and also meetings held by that body;

c. Shares: shares in the issued capital of the Company;

d. The right to attend and address meetings: the right to attend and address the General Meeting, either in person or through a proxy duly appointed in writing;

e. Persons entitled to attend and address meetings: shareholders, holders of usufruct rights and pledgees with voting rights;

f. Management Board: the board of managing directors/managers of the Company.

g. Director: any managing director/manager being part of the Management Board.

2. All references to the plural herein shall also mean the singular and to the singular shall also mean the plural unless the context otherwise requires.

3. The headings in these Articles of Association are for convenience only and shall not affect the interpretation of these Articles of Association.

4. In these Articles of Association, the terms "written" and "in writing" shall be construed to include communication by e-mail, fax or any other means of telecommunication capable of transmitting written text, and any reference to "address" shall be taken to include a reference to "e-mail address".

### **Shares. Usufruct and pledge over shares**

#### **Art. 5.**

1. The Shares shall be registered in the names of the holders thereof. Share certificates shall not be issued.
2. A right to usufruct and a pledge may be created over shares.

### **Transfer of shares. Exercising rights attaching to shares**

#### **Art. 6.**

1. An appropriate notarial deed, executed before a civil law notary practising in the Netherlands shall be required for the transfer of title to Shares.
2. Following the transfer of shares, the rights attaching to the shares in question may not be exercised until the notarial deed has been provided to the Company, or until the Company has acknowledged the juristic act in writing. The provision in the preceding sentence shall not apply if the Company itself is a party to the juristic act.

### **Share register**

#### **Art. 7.**

1. The Management Board shall keep in Luxembourg a register of shareholders in which the names and addresses of all shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each share stating that the full nominal amount has been paid in.
2. If a shareholder is not bound by an obligation or requirement under the Articles of Association as referred to in Section 192 Paragraph 1 in Book 2, this shall be stated in the shareholders' register.
3. The Management Board shall make the shareholders' register available at the Company's principal office in Luxembourg for inspection by the shareholders and shall keep such register up-to-date and accurate.

### **Issue of shares**

#### **Art. 8.**

1. The General Meeting may pass resolutions to issue shares. The General Meeting shall set the issue price and the other terms of issue, which may include provisions regarding payment for shares in a currency other than the currency in which the par value of the shares is denominated. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary in the Grand Duchy of Luxembourg.
2. The provisions of Paragraph 1 of this Article shall apply by analogy to the granting of share purchase rights, but not to the issue of shares to anyone exercising previously acquired share purchase rights.
3. A notarial deed, executed before a civil law notary practising in the Netherlands shall also be required for the issue of shares.
4. The Company may not take up any shares in its own capital when they are issued.
5. When a share is taken up, its par value must be paid at the same time.

### **Pre-emption right**

#### **Art. 9.**

1. Upon the issuance of new shares, each shareholder shall have a pre-emption right pro rata the aggregate value of his shares on the day on which the resolution to issue shares is passed.
2. The pre-emption right may be restricted or excluded, upon a single share issue at a time, by a resolution passed by the General Meeting, provided such resolution is passed concurrently with the resolution to issue new shares.

### **Acquisition of shares by the Company**

**Art. 10.** Except in case of Capital Reduction as indicated below, the Company may not acquire its own shares.

### **Capital reduction**

**Art. 11.** The General Meeting may pass a resolution to reduce the issued capital by cancelling shares held by the Company itself or by reducing the nominal value of shares by means of an amendment to the Articles of Association. The reduction of the Company's share capital shall require a notarial deed.

A resolution to reduce the nominal value of the shares with repayment shall not take effect until it has been approved by the Management Board. The Management Board may withhold its approval only if it knows or should reasonably foresee that the Company will not be able to continue paying its debts due and payable and meets its obligations after such repayment.

A repayment as referred to in this Article shall be permitted only to the extent that the shareholders' equity exceeds the statutory prescribed reserves.

### Shareholder proxy

**Art. 12.** A shareholder may give one or more persons a written proxy to exercise one, several or all the rights attaching to one or more of his shares. Such a proxy may not be given to more than one person simultaneously in respect of one and the same share. The powers referred to in this Article shall also be vested in holders of usufruct rights and pledgees of shares.

### Share transfer restrictions

#### Art. 13.

1. The Company's shares are freely transferable between its shareholders. Inter vivos, the Company's shares may only be disposed of to new shareholders following the passing of a resolution of the General Meeting, or by vote in writing, with a majority of at least three quarters (3/4) of the issued share capital. Mortis causa, the same approval is required to transfer shares to new shareholders. This approval is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or the (surviving) spouse of a shareholder. Transfer of shares will need to be completed within three (3) months of such approval or deemed approval.

2. A shareholder who wishes to transfer any or all of his shares (hereinafter referred to as the "Transferor") shall give notice of that intent to the Management Board. Said notification will include the number of shares of the proposed transfer, the specifications of the shares, and if available, the name and address of each person to whom shares shall be transferred.

3. Approval shall be deemed given if the General Meeting has not decided on the request for approval within six (6) weeks after receiving the notification.

4. In the event the General Meeting does not agree with the transferee proposed by the Transferor to whom shares shall be transferred, it shall provide the Transferor with a notification that one or more other candidate transferees are willing and able to purchase from the Transferor all the shares pursuant to the proposed transfer.

5. The price of the shares to be transferred - which shall be equal to the value thereof - shall be determined in mutual agreement by and between the Transferor and the candidate transferees to whom the shares are proposed to be allotted (the Transferor and said persons are hereinafter referred to as the "Interested Parties"). Failing such agreement within thirty (30) days after the date of the determination of the candidate transferees, the price of shares to be transferred shall be determined by a mutually agreed independent expert or experts failing such mutual agreement within fourteen (14) days after expiry of the aforesaid term of thirty (30) days, the independent expert(s) shall be appointed, at the request of any of the Interested Parties, by the President of the Luxembourg District Court (Président du Tribunal d'Arrondissement).

6. If the price of the shares is determined by one or more experts, the Transferor is free to decide for a period of thirty (30) days after the date on which the price is set by an expert or experts, whether or not he wishes to transfer his shares to any of the determined candidate transferees at the set price. Should Transferor not agree with such price, then the Transferor is free to refuse to transfer his shares and the process shall take an end with the Transferor continuing to be the holder of the shares proposed for transfer.

7. The fees and expenses incidental to determination of the price by the expert(s) shall be paid by the Transferor if the Transferor does not accept the set price and as a result does not wish to transfer his shares to any of the appointed candidate transferees. In all other cases said fees and expenses shall be paid by the Company.

### Management board

#### Art. 14.

1. The Company is managed by a board of Directors, composed of at least one A Director and one B Director. The A Director(s) shall be elected from candidates who shall be resident of the Grand Duchy of Luxembourg. The B Director(s) shall be elected from candidates who shall not be resident of The Netherlands. The Director(s) need not to be shareholders. The number of Management Board members shall be determined by the General Meeting. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

2. Directors shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall determine the remuneration and the other terms and conditions of engagement of each of the Directors and of the person referred to in subparagraph 4 of Article 15.

3. A Director may be suspended and/or removed from office with or without cause by the General Meeting at any time. The Director concerned shall be given the opportunity to state his case at the General Meeting. For that purpose he may have himself assisted by a legal adviser.

### Management Board:

#### Procedures and decision-making. Absence or inability to act

#### Art. 15.

1. Meetings of the Management Board shall be held in Luxembourg.

2. If there are several Directors, they may adopt standing orders governing the procedures and working practices of the Management Board and the division of duties between the Directors, subject to the provisions of these Articles of Association.

3. The quorum at meetings of the Management Board shall be two (2) Directors present or represented, including at least one A Director. All resolutions of the Management Board shall be adopted by a simple majority of the votes cast, provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least an A Director. If the voting for and against a proposal is equally divided, another vote shall be taken if so requested by any Director. If no second vote is requested, the matter shall be referred to another meeting of the Management Board.

4. If one or more Directors are absent, cease to hold office or unable to act, the remaining Directors or the sole remaining Director shall, temporarily upon cessation of holding office and for the length of such absence of or inability to act by such Director or Directors, be charged with the management of the Company.

If all the Directors or the sole Director is/are absent, cease to hold office or unable to act, the natural person appointed or to be appointed for that purpose by the General Meeting shall temporarily upon cessation of holding office and for the length of such absence of or inability to act by such Director or Directors be charged with the management of the Company. The provisions of these Articles of Association relating to the Management Board and the Director or Directors shall apply by analogy to such person. Furthermore, such person shall be required to convene a General Meeting as soon as possible, at which a resolution may be passed on the appointment of one or several Directors to replace such person.

5. All resolutions that may be passed by Directors at a meeting may also be passed by them without holding such meeting, provided such resolutions are passed in writing and signed by all Directors and exchanged via PDF or any modern communication means. Such resolutions will be effective upon their full execution. The documents evidencing that a resolution has been passed shall be available for inspection by each of the Directors at the office of the Company in copy or in original. Such resolutions may be signed in counterparts and all original when put together shall constitute one and the same document.

### **Representation**

#### **Art. 16.**

1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least an A Director and a B Director, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 16 paragraph 2.

2. The Management Board may appoint one or more persons as authorized signatories and alter or revoke the powers granted to them.

### **Restriction of the powers of the Board of Directors**

**Art. 17.** The General Meeting shall be entitled to subject resolutions of the Management Board to its approval, provided that such resolutions are clearly specified and that the Management Board has been notified by the General Meeting. The absence of approval as referred to in this Article shall not affect the power of representation referred to in Paragraph 1 of Article 16.

### **General meeting. Convocation and venue of General Meetings**

#### **Art. 18.**

1. The following shall have the right to convene a General Meeting:

- a. the Management Board and each Director individually; and
- b. shareholders representing at least one percent (1 %) of the capital of the Company.

2. If a General Meeting is not convened by the Management Board, the Management Board must be informed of the convocation and the agenda for the meeting.

3. The convening notice of a General Meeting must be given to all persons entitled to attend and address meetings. The convening notice of a General Meeting shall be given no later than on the eighth day before the day of the General Meeting. Written notice of each meeting shall be sent by post or by electronic means in the form of a message that is capable of being read and reproduced, to the addresses of the persons entitled to attend and address General Meetings as notified to the Company for that purpose and recorded in the shareholders' register. The convening notice of a General Meeting shall include the agenda for such meeting.

4. If the term of such notice has not been observed or if no such notice or no such proper notice has been given of a General Meeting, valid resolutions may nevertheless be passed, even with respect to items not included in a convening notice sent within the required notice period, if all persons entitled to attend and address General Meetings have agreed that resolutions may be passed.

5. General Meetings shall be held in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. Without prejudice to the provisions of subparagraph 4 of this Article, resolutions passed at a General Meeting held elsewhere - in or outside The Netherlands - shall be valid only if the notice requirements set out in subparagraph 3 of this Article have been met, if all persons entitled to attend and address General Meetings have approved the venue of the General Meeting.

### **General Meeting: admission and chair. Minutes**

#### **Art. 19.**

1. General Meetings shall be open to all persons entitled to attend and address meetings. General meetings shall also be open to each Director who has not been suspended, as well as to each person invited by the chair of the General Meeting in question to attend the General Meeting or part of it.

Directors shall as such act in an advisory capacity at the General Meeting.

2. The General Meeting shall appoint its own chair.

3. The chair shall designate a secretary to take the minutes.

The minutes shall be approved by the General Meeting at the same meeting or at a subsequent General Meeting and shall be signed as a true and accurate record by the chair and the minuter of the General Meeting at which the minutes are approved.

### **Voting rights. Decision-making procedure**

#### **Art. 20.**

1. Each share carries the right to one single vote.

2. The General Meeting shall pass resolutions by an absolute majority of the votes cast, except where the law or these Articles of Association prescribe a larger qualified majority.

3. Blank and invalid votes shall be treated as abstentions.

4. If the votes cast are equally divided in an election, a second vote shall be taken at the same General Meeting. If the votes cast are equally divided again in such vote, lots shall be drawn to decide the issue.

### **Written resolution procedure**

**Art. 21.** All resolutions that may be passed at a General Meeting by shareholders with voting rights, pledgees with voting rights and holders of usufruct rights with voting rights may also be passed by them without holding a General Meeting, provided that all persons entitled to attend and address meetings agree to this resolution procedure, that the votes are cast in writing, that resolutions are passed by the majority prescribed by law or these Articles of Association. Those who have passed a resolution without holding a General Meeting shall inform the Board of Directors of such resolution without delay.

### **Financial year. Financial statements**

#### **Art. 22.**

1. The financial year of the Company shall be the calendar year and shall start on the first of January of each year and close on the thirty-first of December of the same year.

2. Each year within five (5) months after the end of the Company's financial year, the Management Board shall draw up annual accounts and an annual report for that financial year including any particulars thereto.

3. The annual accounts shall be signed by all Directors. If the signature of one or more of the Directors is missing, this shall be noted as well as the reason thereof.

### **Annual meeting or written resolutions. Adoption of the financial statements**

#### **Art. 23.**

1. At least one (1) General Meeting shall be held each financial year or at least one (1) written resolution shall be passed as set out in Section 238 Paragraph 1 in Volume 2.

2. The General Meeting shall decide on the adoption of the financial statements.

3. A separate resolution of the General Meeting shall be required to discharge the Directors from liability for their management in the past financial year.

### **Profit distributions and reserves**

#### **Art. 24.**

1. The General Meeting shall have the right to appropriate the profits reported in the adopted financial statements and to declare distributions to the extent that the shareholders' equity exceeds the statutory prescribed reserves.

In case of a distribution, the amount to be distributed in respect of each share shall be calculated on the basis of the par value of the share in question as a proportion of the share capital.

2. A resolution to make a distribution shall not take effect until it has been approved by the Management Board. The Management Board may withhold its approval only if it knows or should reasonably foresee that the Company will not be able to continue paying its debts due and payable after such distribution.

3. Shares and depositary receipts held by the Company and shares and depositary receipts held in usufruct by the Company shall be disregarded for the purposes of calculating distributions.

4. The General Meeting may decide to make interim distributions, subject to the provisions of subparagraphs 1 and 2 of this Article.



A resolution to declare an interim dividend from the profits realized in the current financial year may also be passed by the Management Board.

5. The General Meeting may determine that dividends will be paid in whole or in part in a form other than cash.

6. Each year five percent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital. The balance may be distributed among the shareholders.

#### **Amendments to the Articles of Association. Merger. Split-up or split-off**

##### **Art. 25.**

1. A resolution to amend the Articles of Association or to effect a merger, split-up or split-off as defined in Title 7 of Volume 2 may be passed by the General Meeting only by a majority of its members holding of at least three quarters (3/4) of the votes cast.

2. a. A resolution approving an amendment to the Articles of Association which involves a change to the voting rights other than a complete exclusion of the voting right attaching to a share may be passed only by unanimous vote at a General Meeting at which the entire share capital is represented.

b. A resolution to amend the Articles of Association which specifically prejudices any right of the holders of shares of a particular class or designation shall require the prior approval, by resolution, of such group of shareholders, without prejudice to any statutory consent requirement.

c. A resolution to amend the Articles of Association as a result of which the transferability of shares is excluded for a specific period shall also require the approval of all the holders of the shares that are affected by the exclusion of transferability.

3. If, as a result of an amendment to the Articles of Association, requirements or obligations are imposed on - or a different price setting procedure is applicable to - a shareholder, as referred to in Section 192 in Volume 2, the Company may require the shareholder to meet those only if the shareholder has agreed thereto.

4. Amendments to the Articles of Association may also be subject to statutory requirements in cases other than those described in sub-paragraphs 2 and 3 of this Article.

#### **Dissolution and liquidation**

##### **Art. 26.**

1. The General Meeting may pass a resolution to dissolve the Company, subject to the requirements of subparagraph 1 of Article 25. The resolution to dissolve the Company shall require a notarial deed.

2. Except as otherwise decided by the General Meeting or otherwise provided by law, the Directors shall act as liquidators of the assets of the Company to be dissolved.

3. Any balance of the dissolved Company's assets remaining after all its debts and liabilities have been settled shall be distributed among and to the shareholders pro rata to the compulsorily paid-up part of the par value of the shares held by each of them.

#### **General provision**

**Art. 27.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association."

##### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder states that the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in their entirety under the ownership of the Company, which Company, upon the aforesaid Transfer, continues to own all of its existing assets and remains to have obligations pursuant to all its existing liabilities and commitments as it did immediately prior to the Transfer.

The Sole Shareholder also states that:

(i) as per the Valuation Certificate, the Balance Sheet and the Management Declaration, the net assets of the Company are at least equal, on the date hereof, to the issued share capital of the Company;

(ii) that the issued share capital of the Company equals one hundred fifty-eight thousand eight hundred Euros (EUR 158,800.00) and is divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of seven Euros and ninety-four cents (EUR 7.94) each.

##### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves:

(i) to appoint with immediate effect the following person as Class A director (gérant) of the Company for an unlimited period of time:

(a) Mrs. Joanne Ruth Goodsell, company director, born in Kettering, United Kingdom on December 21<sup>st</sup>, 1969, with professional address at 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

(ii) to appoint the following person as Class B director (gérant) of the Company for an unlimited period of time:

(a) Mr. Raymond Blokland, company director, born in Barendrecht, The Netherlands on September 29<sup>th</sup>, 1962, with professional address at 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iii) to establish the central administration and effective place of management and control and main place of business of the Company at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder hereby gives power of attorney and authority to any member of the law firm Weidema van Tol Luxembourg S.à r.l. to, on its behalf, account and expense, take all steps required, necessary or useful and to sign all documents required, necessary or useful in order to finalise and give full effect to the resolutions adopted by the Sole Shareholder hereinabove.

#### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present notarial deed is estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (Eur 1,500).

The undersigned notary, who understands and speaks the English language, states herewith that on request of the appearing party, the present notarial deed is worded in English followed by a French translated version thereof. At the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereas the present notarial deed was drawn up in the town of Beringen, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this present notarial deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le premier octobre.

Par devant Nous, Maître Marc Lecuit, notaire, de résidence à Mersch.

#### A COMPARU:

Merrill Lynch Europe Ltd., une société exemptée constituée conformément aux lois des îles Cayman et ayant son siège social à P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Cayman, inscrite au General Registry des îles Cayman sous le numéro 269803, dont le principal lieu d'affaires est situé à 222 Broadway, New York, NY, 10038, Etats-Unis («l'Associé Unique»),

représentée par Monsieur Alessandro Morini, avvocato, résidant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) L'Associé Unique est le seul bénéficiaire juridique et économique de toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur unitaire de sept euros et quatre-vingt quatorze centimes (EUR 7.94) de «Merrill Lynch Funding B.V.», une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, (Beloten Venootschap), dont le siège social (statutaire zetel) est à Amsterdam et immatriculée au Registre de commerce Néerlandais sous le numéro 33139705 (la «Société»);

(ii) Que 100% (cent pour cent) du capital social émis de la Société est représenté à la présente assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour (ci-après «l'Ordre du jour»), dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé;

(iii) À cet égard, l'Associé Unique, dûment représenté, a déclaré renoncer à son droit de convocation préalable relative à la présente réunion et reconnu avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, s'est considéré comme ayant été valablement convoqué à la présente réunion et a partant accepté de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour.

(iv) L'Associé Unique a également déclaré que toute la documentation produite lors de la réunion avait été mise à sa disposition avant la présente réunion afin de lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

(v) Le Gérant Unique de la Société, par des résolutions datées du 30 septembre 2015, a pris la décision de transférer la Société (par le biais d'une continuation de son existence juridique) au Grand Duché de Luxembourg en transférant au Luxembourg (a) l'administration centrale de la Société au sens de l'article 159 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi 1915»), (b) le siège principal et d'établissement principal de la Société (excluant son siège statutaire (statutaire zetel) conformément au droit néerlandais), (c) le lieu de gestion et de contrôle effectif de la Société ainsi que (d) le centre des intérêts principaux de la Société et son principal lieu d'activité et d'immatriculer la Société en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au Registre de commerce et des sociétés sous le nom «Merrill Lynch Funding S.à r.l./B.V.»;

(vi) Qu'il résulte d'un certificat émis par l'organe de gestion de la Société le 1<sup>er</sup> octobre 2015 (le «Certificat d'Évaluation») et le bilan de la Société au 31 août 2015 (le «Bilan») dûment confirmé par une déclaration des gérants datée le

30 septembre 2015 (la «Déclaration de Gestion») qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social émis de la Société; une copie du Certificat d'Évaluation, du Bilan et de la Déclaration de Gestion, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée au même moment auprès des autorités compétentes;

(vii) Qu'il résulte par ailleurs du Certificat d'Évaluation et de la Déclaration de Gestion qu'aucun changement matériel n'est intervenu dans les activités de la Société qui aurait pour conséquence le fait que l'actif net de la Société ne soit pas au moins égal à la valeur du capital social de la Société;

(viii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la Société est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision et confirmation du transfert et de la migration de (i) l'administration centrale (siège social), (ii) du lieu de gestion effective et de contrôle et (iii) du principal siège et établissement de la Société (mais non du siège (statutaire zetel) au sens du droit des sociétés néerlandais), des Pays- Bas vers le Grand Duché de Luxembourg;

2. Confirmation que dès après réalisation du transfert et de la migration susmentionnés, la personnalité juridique de la société continuera au Luxembourg en tant que société à responsabilité limitée et aux Pays-Bas en tant que société à responsabilité limitée (besloten vennootschap);

3. Adoption des statuts de la Société qui sont conformes à la fois à la législation luxembourgeoise et néerlandaise;

4. Confirmation du capital social émis de la Société;

5. Nomination d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B de la Société et établissement de l'adresse et du lieu d'activités de la société au Luxembourg; et

6. Divers.

(viii) Qu'il a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer (i) l'administration centrale au sens de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi de 1915»), (ii) le principal siège et établissement (mais non du siège (statutaire zetel) au sens du droit des sociétés néerlandais) (iii) le siège de direction effective et de contrôle, (iv) le centre des intérêts principaux et lieu d'affaire de la Société d'Amsterdam, Pays- Bas vers Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte notarié (le «Transfert»). L'Associé Unique décide également de reconnaître, réitérer et ratifier, autant que de besoin, les résolutions adoptées par le gérant unique de la Société datées du 30 septembre 2015 et approuvant le Transfert.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique confirme et décide, notamment pour les besoins de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, que la personnalité juridique de la Société continuera et ainsi, que la Société devra opérer au Grand Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, étant entendu par ailleurs que la Société continuera d'être considérée par le droit des Pays- Bas comme une société néerlandaise à responsabilité limitée valablement constituée (besloten vennootschap).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide et adopte les statuts suivants de la Société afin que ces statuts soient en conformité avec la législation luxembourgeoise ainsi que la législation néerlandaise, sans pour autant modifier l'objet social de la Société.

Les statuts de la Société auront dès lors la teneur suivante:

#### «STATUTS

#### **Nom. Siège Social**

##### **Art. 1<sup>er</sup>.**

1. La Société est une société à responsabilité limitée (Besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid/Société à responsabilité limitée) portant la dénomination «Merrill Lynch Funding S.à r.l./B.V.».

2. Le siège social (statutaire zetel) de la Société est situé à Amsterdam.

3. L'administration centrale (siège principal) de la Société, son lieu d'activités principal, et son lieu de direction effective et de contrôle ainsi que le centre de ses intérêts principaux sont et seront situés à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

4. La Société existe pour une durée illimitée.

#### **Objets**

**Art. 2.** Les objets sociaux pour lesquels la Société est constituée sont:

a. d'acquérir et de disposer d'investissements ou d'autres intérêts dans, de coopérer avec, et de gérer des entités juridiques, des sociétés, des partenariats et des affaires, soit à titre individuel, soit conjointement avec d'autres;

- b. d'acquérir, gérer, opérer, exploiter, donner en gage et disposer de la propriété et des biens et d'investir en capital;
- c. d'accorder, accepter ou organiser des prêts aux filiales et sociétés du groupe, ou d'en faciliter la souscription;
- d. de conclure des accords qui lient la Société en tant que garant, à titre de sûretés ou par lesquels, conjointement ou séparément, la Société garantit la performance de tiers ou assume la responsabilité avec ou pour des tiers, notamment - mais pas exclusivement - pour le bénéfice des entités juridiques et des sociétés auxquelles il est fait référence dans le sous-paragraphe précédent;
- e. de payer des avantages récurrents, tels que les paiements des rentes, prestations de retraite et autres prestations, au titre d'une activité non commerciale; et
- f. d'accomplir tout acte relatif ou propre à assurer et qui rentre dans le champ d'application de ce qui précède.

### **Capital**

**Art. 3.** Le capital social émis de la Société s'élève à cent cinquante huit mille huit cents euros (EUR 158.800,00). Le capital social émis de la Société est divisé en vingt mille (20.000) parts sociales (les «Parts Sociales»), numérotées de 1 à 20.000, chacune ayant une valeur nominale de sept euros quatre-vingt quatorze centimes (EUR 7,94).

### **Définitions**

#### **Art. 4.**

1. Dans les présents Statuts les termes et les expressions qui suivent ont les significations suivantes:
  - a. Livre 2: Volume 2 du code civil néerlandais;
  - b. Assemblée Générale: l'Assemblée Générale de l'associé unique / des associés (si c'est le cas) de la Société en tant que organe de la Société, ainsi que les réunions tenues par cet organe;
  - c. Parts sociales: Parts Sociales dans le capital social émis de la Société;
  - d. Le droit d'assister et de prendre la parole lors des réunions: le droit d'assister et de prendre la parole lors de l'Assemblée Générale, soit à titre personnel, soit par l'intermédiaire d'un mandataire dûment nommé par écrit;
  - e. Personnes habilitées à assister et à prendre la parole lors des réunions: les associés, les titulaires d'un droit d'usufruit ou d'un droit de gage assorti de droits de vote;
  - f. Conseil de gérance: le Conseil des directeurs / gérants de la Société.
  - g. Gérant: tout directeur / gérant faisant partie du Conseil de gérance.
2. Toute référence au pluriel dans le présent texte aura aussi la signification au singulier et le singulier aura également la signification au pluriel sauf si le contexte l'exige différemment.
3. Les titres dans les présents Statuts ont simplement un rôle pratique et ne doivent pas affecter l'interprétation des présents Statuts.
4. Dans les présents Statuts, les termes «écrit» et «par écrit» doivent être interprétés de manière à inclure des communications par e-mail, fax ou tout autre moyen de télécommunication propre à transmettre des textes écrit et toute référence à «adresse» doit être considérée inclure une référence à l'«adresse e-mail».

### **Parts sociales. Usufruit et nantissement des Parts Sociales**

#### **Art. 5.**

1. Les Parts Sociales sont enregistrées au nom de leurs porteurs. Des certificats de parts sociales ne sont pas émis.
2. Des droits d'usufruit et de nantissement des Parts Sociales peuvent être créés.

### **Transfert d'actions. Exercice des droits attachés aux actions**

#### **Art. 6.**

1. Un acte notarié approprié, exécuté devant un notaire de droit civil exerçant aux Pays-Bas est requis pour le transfert de la titularité des Parts Sociales.
2. Suite au transfert des Parts Sociales, les droits attachés aux Parts Sociales en question ne pourront être exercés jusqu'à ce que l'acte notarié soit mis à la disposition de la Société, ou jusqu'à ce que la Société ait reconnu par écrit l'acte juridique. Les dispositions dans la phrase précédente ne s'appliquent pas si la Société est elle-même partie à l'acte juridique.

### **Registre des associés**

#### **Art. 7.**

1. Le Conseil de gérance tient un registre des associés à Luxembourg dans lequel sont inscrits les noms et les adresses de tous les associés, faisant apparaître la date à laquelle ils ont acquis leurs Parts Sociales, la date de la d' achat par, ou de la notification de l'achat à la Société, ainsi que la valeur nominale payée pour chaque Part Sociale avec la mention que la valeur nominale totale a été payée.
2. Si un associé n'est pas lié par une obligation ou une exigence conformément aux Statuts tel qu'il y est fait référence à la Section 192, Paragraphe 1, dans le Livre 2, ceci doit être mentionné dans le registre des associés.

3. Le Conseil de gérance doit rendre disponible le registre des associés au lieu où est situé le principal établissement de la Société à Luxembourg afin que les associés puissent l'examiner, et il doit tenir tel registre précis et à jour.

### **Émission des Parts Sociales**

#### **Art. 8.**

1. L'Assemblée Générale peut adopter des résolutions pour l'émission des Parts Sociales. L'Assemblée Générale détermine le prix d'émission ainsi que les autres modalités d'émission, ce qui peut inclure des dispositions concernant le paiement des Parts Sociales dans une devise autre que la devise dans laquelle la valeur unitaire des Parts Sociales est libellée. La décision d'émettre des Parts Sociales requiert un acte qui doit être exécuté à cette fin devant un notaire exerçant au Grand Duché de Luxembourg.

2. Les dispositions prévues au Paragraphe 1 du présent Article s'appliquent par analogie à l'octroi des droits d'achat des Parts Sociales, mais ne s'appliquent pas à l'émission de Parts Sociales pour toute personne ayant exercé des droits relatifs à l'achat des Parts Sociales précédemment acquis.

3. Un acte notarié, exécuté devant un notaire de droit civil exerçant son activité aux Pays-Bas est également requis pour l'émission des Parts Sociales.

4. La Société ne peut souscrire de Part Sociales dans son propre capital dès lors qu'elles sont émises.

5. La valeur unitaire de toute Part Sociale doit être payée en même temps que sa souscription.

### **Droit de préemption**

#### **Art. 9.**

1. Dès après l'émission des nouvelles Parts Sociales, chaque associé aura un droit de préemption au pro rata de la valeur cumulée des Parts Sociales qu'il détient au jour où la Société adopte les résolutions pour l'émission des Parts Sociales.

2. Le droit de préemption peut être limité ou exclu, dans le cadre d'une seule émission de Parts Sociales à la fois, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale pourvu qu'une telle résolution soit prise en même temps que la résolution d'émettre des nouvelles Parts Sociales.

### **Acquisition de Parts Sociales par la Société**

**Art. 10.** Sauf dans le cas d'une réduction de capital comme indiquée ci-dessous, la Société ne pourra acquérir ses propres Parts Sociales.

### **Réduction du capital**

**Art. 11.** L'Assemblée Générale peut adopter une résolution pour réduire le capital émis, soit par l'annulation de Parts Sociales détenues par la Société elle-même, soit par la réduction de la valeur nominale des Parts Sociales par le biais d'une modification des Statuts. La réduction du capital social de la Société requiert un acte notarié.

La résolution de réduire la valeur nominale des Parts Sociales entraînant remboursement ne prend pas effet avant d'avoir été approuvée par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ne peut refuser de donner son accord que s'il connaît, ou peut raisonnablement prévoir, que la Société ne sera pas en mesure de continuer à payer ses dettes dues et exigibles et de respecter ses obligations à la suite d'un tel remboursement.

Un remboursement dont il est fait référence dans le présent Article ne doit être autorisé que dans la mesure où les fonds propres des associés dépassent les réserves statutaires prévues.

### **Procuration donnée par l'associé**

**Art. 12.** Un associé peut donner à une ou plusieurs personnes une procuration écrite pour l'exercice d'un, plusieurs ou tous les droits attachés à une ou plusieurs de ses Parts Sociales. Une telle procuration ne peut pas être donnée à plus d'une personne en même temps pour une seule et même Part Sociale. Les pouvoirs dont il est fait référence dans le présent Article sont également exercés par les titulaires des droits d'usufruit et de nantissement des Parts Sociales.

### **Restrictions quant au transfert des Parts Sociales**

#### **Art. 13.**

1. Les Parts Sociales de la Société peuvent être librement transférées entre associés. Inter vivos, les Parts Sociales de la Société peuvent être mises à la disposition des nouveaux associés uniquement à la suite de l'adoption d'une résolution par l'Assemblée Générale, ou par un vote, rendu par écrit, à la majorité d'au moins trois quarts (3/4) du capital social émis. Mortis causa, la même approbation est requise pour transférer des Parts Sociales à des nouveaux associés. Cette approbation n'est pas requise lorsque les Parts Sociales sont transférées soit à des ascendants, descendants ou à l'époux/épouse (survivant/survivante) de l'associé. Le transfert des Parts Sociales doit être effectué/clôturé dans les trois (3) mois suivant une telle approbation, effective ou présumée,

2. Un associé qui souhaite transférer une ou toutes ses Parts Sociales (ci-après désigné comme le «Cédant») notifie cette intention au Conseil de Gérance. Cette notification inclut le nombre des Parts Sociales dans le transfert proposé, les spécificités des Parts Sociales et s'il est disponible le nom et l'adresse de chaque personne à qui les Parts Sociales seront transférées.

3. L'approbation est réputée avoir été donnée si l'Assemblée Générale n'a pas encore délibéré quant à la demande d'approbation dans les six (6) semaines à compter de la réception de la notification.

4. Dans le cas où l'Assemblée Générale ne tombe pas d'accord avec le cessionnaire proposé par le Cédant à qui des Parts Sociales doivent être transférées, il doit informer le Cédant qu'un ou plusieurs autres candidats cessionnaires souhaitent et peuvent acheter de la part du Cédant toutes les Parts Sociales à la suite du transfert proposé.

5. Le prix des Parts Sociales à transférer - qui doit être égal à la valeur de celles-ci - doit être déterminé dans un accord mutuel entre le Cédant et les candidats cessionnaires à qui les Parts Sociales sont proposées pour être allouées (le Cédant et les personnes mentionnées sont désignés ci-après comme «Parties Intéressées»). À défaut d'un tel accord dans les trente (30) jours suivant la détermination des candidats cessionnaires, le prix des Parts Sociales à transférer sera déterminé par un ou plusieurs experts indépendants désignés d'un commun accord et, à défaut d'un tel commun accord dans les quatorze (14) jours après l'expiration du délai de trente (30) jours susmentionné, l'expert (les experts) indépendant(s) est (sont) nommé(s) à la demande d'une des Parties Intéressées, par le Président du Tribunal d'Arrondissement.

6. Si le prix des Parts Sociales est déterminé par un ou plusieurs experts, le Cédant peut décider pour une période de trente (30) jours à compter du jour où le prix a été fixé par un expert ou des experts, s'il souhaite ou non transférer ses Parts Sociales à l'un des candidats cessionnaires au prix fixé. Si le Cédant n'est pas d'accord avec un tel prix, le Cédant peut refuser de transférer ses Parts Sociales, ce qui conclue la procédure, le Cédant demeurant titulaire des Parts Sociales proposées pour le transfert.

7. Les frais et les dépenses liés à la détermination du prix par l'expert/les experts seront payés par le Cédant si le Cédant n'accepte pas le prix fixé et en conséquence ne souhaite transférer ses Parts Sociales à aucun des candidats cessionnaires désignés. Dans tous les autres cas, lesdits frais et dépenses sont payés par la Société.

### **Conseil de gérance**

#### **Art. 14.**

1. La Société est dirigée par un Conseil de Gérance, composé d'au moins un Gérant A et un Gérant B. Le(s) Gérant(s) A est (sont) élu(s) parmi les candidats résidant au Grand Duché de Luxembourg. Le(s) Gérant(s) B est (sont) élu(s) parmi les candidats ne résidant pas aux Pays-Bas. Le(s) Gérant(s) peut (peuvent) ne pas être associés. Le nombre des membres du Conseil de Gérance est déterminé par l'Assemblée Générale. Tant les personnes physique que les personnes morales peuvent être membres du Conseil de Gérance.

2. Les Gérants sont nommés par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine la rémunération et les autres modalités et conditions d'engagement de chacun des gérants et de la personne dont il est fait référence au sous-paragraphe 4 de l'Article 15.

3. Un Gérant peut être suspendu et/ou révoqué de ses fonctions avec ou sans motif par l'Assemblée Générale à tout moment. Le Gérant concerné doit avoir l'opportunité de présenter ses arguments à l'Assemblée Générale. À cette fin, il peut se faire assister par un conseiller juridique.

### **Conseil de Gérance: procédures et prise de décision. Absence ou incapacité d'agir**

#### **Art. 15.**

1. Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues à Luxembourg.

2. Lorsqu'il y a plusieurs Gérants, ils peuvent adopter des règlements intérieurs prévoyant les procédures et les méthodes de travail du Conseil de Gérance et la répartition des devoirs entre les Gérants, conformément aux présents Statuts.

3. Le quorum des réunions du Conseil de Gérance est fixé à deux (2) Gérants présents ou représentés, incluant au moins un Gérant A. Toute résolution du Conseil de Gérance est adoptée par une majorité simple des votes exprimés, pourvu qu'elle soit valablement prise par l'approbation d'au moins un Gérant A. En cas de partage égal des voix pour ou contre une proposition, il peut être procédé à un autre vote sur demande d'un Gérant. En l'absence d'une telle demande d'un second vote par un Gérant, le sujet sera renvoyé à une autre réunion du Conseil de Gérance.

4. Si un ou plusieurs Gérants sont absents, cessent d'exercer leurs fonctions ou sont dans l'incapacité d'agir, les Gérants restant ou le seul Gérant restant, à compter du moment où se réalise une telle cession d'exercice des fonctions, et pour la durée d'une telle absence ou incapacité d'agir du Gérant ou des Gérants, sont en charge de la gestion de la Société.

Si tous les Gérants ou le seul Gérant est/sont absent(s), cesse(nt) d'exercer ses (leurs) fonctions ou est (sont) dans l'incapacité d'agir, la personne physique nommée ou à nommer à cette fin par l'Assemblée Générale est temporairement responsable pour la gestion de la Société, à compter de la cessation d'exercice des fonctions et pour la durée d'une telle absence ou incapacité d'agir d'un tel Gérant ou Gérants. Les dispositions de ces Statuts relatives au Conseil de Gérance et au Gérant ou aux Gérants s'appliquent par analogie à cette personne. En outre, une telle personne est tenue de convoquer une Assemblée Générale le plus rapidement possible, lors de laquelle une résolution peut être adoptée pour désigner un ou plusieurs Gérants remplaçant cette personne.

5. Toutes les résolutions qui peuvent être adoptées par les Gérants lors d'une assemblée peuvent aussi être prises par eux sans la tenue d'une Assemblée Générale, dans la mesure où ces résolutions sont prises par écrit et sont signées par tous les Gérants et sont échangés par PDF ou tout autre moyen de communication moderne. De telles résolutions prendront effet dès leur pleine exécution. Les documents faisant preuve qu'une résolution a été adoptée devront être disponibles en copie



ou en original, dans les locaux de la Société, afin que chaque Gérant puisse les examiner. De telles résolutions peuvent être signées en contreparties et tous les originaux pris ensemble constituent un seul et même document.

### **Représentation**

#### **Art. 16.**

1. La Société sera liée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un Gérant A et un Gérant B, ou par les signatures conjointes ou individuelles de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 16 paragraphe 2.

2. Le Conseil de Gérance peut nommer une ou plusieurs personnes en tant que signataires autorisés et modifier ou révoquer les pouvoirs qui leur sont accordés.

### **Restriction des pouvoirs du Conseil de Gérance**

**Art. 17.** L'Assemblée Générale a le droit de soumettre les résolutions du Conseil de Gérance à son approbation, dans la mesure où de telles résolutions sont clairement identifiées et que le Conseil de Gérance a été informé par l'Assemblée Générale. L'absence d'approbation telle qu'il est fait référence dans cet Article n'aura pas d'incidence sur le pouvoir de représentation dont il est fait référence au Paragraphe 1 de l'Article 16.

### **Assemblée générale Convocation et lieu de l'Assemblée Générale**

#### **Art. 18.**

1. Ont le droit de convoquer une Assemblée Générale:

- a. Le Conseil de Gérance et tout Gérant pris individuellement; et
- b. Les associés représentant au moins un pour cent (1%) du capital social de la Société.

2. Si l'Assemblée Générale n'est pas convoquée par le Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance doit être informé sur la convocation et l'agenda de la réunion.

3. La convocation à l'Assemblée Générale doit être donnée à toutes les personnes ayant droit d'assister et de prendre la parole aux réunions. La convocation à une Assemblée Générale doit être donnée au plus tard le huitième jour avant l'Assemblée Générale. La convocation écrite de chaque réunion est envoyée par la poste ou par moyens électroniques, sous forme d'un message susceptible d'être lu et reproduit, aux adresses des personnes ayant droit d'assister et de prendre la parole aux Assemblées Générales, comme il est notifié à la Société à cette fin et inscrit dans le registre des associés. La convocation à une réunion d'Assemblée Générale comprend l'agenda pour une telle réunion.

4. Si les modalités d'une telle convocation n'ont pas été respectées, ou si aucun préavis approprié n'a été donné quant à la tenue d'une Assemblée Générale, les résolutions adoptées seront néanmoins valides, y compris celles concernant les sujets n'ayant pas été inclus dans la convocation envoyée dans le délai de notification prévu, dans la mesure où toutes les personnes ayant droit d'assister et de prendre la parole lors des Assemblées Générales sont d'accord pour adopter des résolutions.

5. Les Assemblées Générales sont tenues à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg. Sans préjudice aux dispositions prévues au sous-paragraphe 4 du présent Article, les résolutions adoptées lors d'une Assemblée Générale tenue à un autre endroit - à l'intérieur ou en dehors des Pays-Bas - ne seront valables que si les exigences relatives aux convocations prévues au sous-paragraphe 3 du présent Article ont été respectées, si toutes les personnes ayant droit d'assister et de prendre la parole lors des Assemblées Générales ont approuvé le lieu de l'Assemblée Générale.

### **Assemblée Générale: admission et présidence. Comptes-rendus**

#### **Art. 19.**

1. L'Assemblée Générale sera ouverte à toutes les personnes ayant le droit d'assister et de prendre la parole à ces réunions. Les Assemblées Générales seront également ouvertes à tout Gérant qui n'a pas été suspendu, ainsi qu'à toute personne invitée par le président de l'Assemblée Générale en question à assister à l'Assemblée Générale ou à une partie de celle-ci.

Les gérants doivent en tant que tels agir dans leurs capacités de conseil à l'Assemblée Générale.

2. L'Assemblée Générale nomme son propre Président.
3. Le Président désigne un secrétaire qui rédige le compte-rendu.

Le compte-rendu doit être approuvé par l'Assemblée Générale au cours de la même réunion ou au cours d'une Assemblée Générale consécutive et doit être signé en tant que rapport précis et authentique par le président et par le rédacteur du compte-rendu de l'Assemblée Générale au cours de laquelle le compte-rendu a été approuvé.

### **Droits de vote. Processus décisionnel**

#### **Art. 20.**

1. Chaque Part Sociale comporte le droit à un seul vote.
2. L'Assemblée Générale adopte des résolutions à la majorité absolue des votes exprimés, sauf lorsque la loi ou les présents Statuts prévoient une plus grande majorité qualifiée.

3. Les votes blancs et non valables sont considérés comme des abstentions.

4. Si les votes exprimés sont divisés à égalité dans une élection, il est procédé à un second vote au cours de la même Assemblée Générale. Si les votes exprimés sont de nouveau divisés à égalité au cours d'un tel vote, il sera procédé à un tirage au sort.

#### **Procédure des résolutions écrites**

**Art. 21.** Toutes les résolutions pouvant être adoptées lors d'une Assemblée Générale par des associés ayant droit de vote, ainsi que par des titulaires de droit de gage et porteurs de droits d'usufruit ayant droits de vote, peuvent aussi être adoptées par eux sans la tenue d'une Assemblée Générale, dans la mesure où toutes les personnes habilitées à assister et à prendre la parole sont d'accord avec cette procédure de résolution, que les votes sont exprimés par écrit, et que les résolutions sont adoptées par une majorité prévue par la loi ou par les présents Statuts. Ceux qui ont adopté des résolutions sans la tenue d'une Assemblée Générale doivent en informer sans délai le Conseil de gérance.

#### **Exercice social. Etats financiers**

##### **Art. 22.**

1. L'exercice social de la Société correspond à l'année civile et commence le premier janvier de chaque année et se clôture le trente et un décembre de la même année.

2. Chaque année, dans les cinq (5) mois après la clôture de l'exercice social de la Société, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels et le rapport annuel pour l'exercice social incluant toutes les détails y afférentes.

3. Les comptes annuels sont signés par tous les Gérants. L'absence de signature d'un ou de plusieurs Gérants doit être noté et justifié.

#### **Assemblée générale ou résolutions écrites. Adoption des états financiers.**

##### **Art. 23.**

1. Au moins une (1) Assemblée Générale est tenue pour chaque exercice social ou au moins une (1) résolution écrite est adoptée conformément à la Section 238 Paragraphe 1 dans le Volume 2.

2. L'Assemblée Générale décide sur l'adoption des états financiers.

3. Une résolution séparée de l'Assemblée Générale est exigée pour la décharge des Gérants de toute responsabilité pour la gestion au cours de l'exercice social précédent.

#### **Distribution des bénéfices et réserves**

##### **Art. 24.**

1. L'Assemblée Générale a le droit d'affecter les bénéfices reportés dans les états financiers adoptés et de déclarer les distributions dans la mesure où les fonds propres des associés dépassent les réserves statutaires prescrites.

En cas de distribution, le montant à distribuer pour toute Part Sociale doit être calculé sur la base de la valeur unitaire de la Part Sociale en question proportionnellement au capital social.

2. Une résolution de procéder à une distribution ne prend d'effet qu'une fois approuvée par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ne saurait refuser de donner son accord que s'il connaît ou peut raisonnablement prévoir que la Société ne serait pas capable de continuer à payer ses dettes dues et exigibles suite à une telle distribution.

3. Des Parts Sociales et des certificats de dépôt détenus par la Société et des Parts Sociales et des certificats de dépôts détenus en usufruit par la Société ne doivent pas être pris en compte pour les calculs des distributions.

4. L'Assemblée Générale peut décider de faire des distributions intérimaires, selon les modalités prévues aux sous paragraphes 1 et 2 de cet article.

Le Conseil de gérance peut également adopter une résolution pour déclarer un dividende intérimaire à partir des bénéfices réalisés au cours de l'exercice social courant.

5. L'Assemblée Générale peut déterminer que des dividendes seront payés en totalité ou en partie sous une autre forme que sous forme liquide.

6. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé à l'établissement de la réserve statutaire, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cents (10%) du capital social émis. La différence peut être distribuée parmi les associés.

#### **Modifications des Statuts. Fusion. Scission**

##### **Art. 25.**

1. Une résolution pour modifier les Statuts ou pour procéder à une fusion ou à une scission telle que définie dans le Titre 7 du Volume 2 peut être adoptée par l'Assemblée Générale seulement à la majorité de ses membres détenant au moins trois quarts (3/4) des votes exprimés.

2. a. Une résolution approuvant une modification des Statuts qui implique un changement des droits de vote autre qu'une exclusion complète du droit de vote attaché à une Part Sociale ne peut être adoptée qu'à l'unanimité lors d'une Assemblée Générale dans laquelle la totalité du capital social est représentée.

b. Une résolution comportant des modifications des Statuts et qui porte atteinte notamment à un droit des associés d'une classe ou désignation particulière exige l'approbation préalable, par le biais d'une résolution, d'un tel groupe d'associés sans porter atteinte à une quelconque exigence de consentement prévue par les Statuts.

c. Une résolution de modifier les Statuts ayant pour conséquence d'exclure pour une certaine période la transférabilité des Parts Sociales, doit aussi requérir l'approbation de tous les détenteurs de Parts Sociales qui sont affectées par l'exclusion de la transférabilité.

3. Si, suite à la modification des Statuts, des exigences ou des obligations sont imposées à - ou une différente procédure de fixation des prix est applicable à - un associé, comme il est fait référence à la Section 192 dans le Volume 2, la Société peut exiger que l'associé remplisse celles pour lesquelles l'associé a donné son accord.

4. Les modifications des Statuts sont également soumises aux exigences statutaires dans les cas autres que ceux décrits dans les sous-paragraphes 2 et 3 du présent article.

### **Dissolution et liquidation**

#### **Art. 26.**

1. L'Assemblée Générale peut adopter une résolution de prononcer la dissolution de la Société, conformément aux exigences prévues au sous-paragraphes 1 de l'article 25. La résolution de prononcer la dissolution de la société exige un acte notarié.

2. Sauf s'il a été autrement décidé par l'Assemblée Générale ou autrement prévu par la loi, les Gérants agissent en qualité de liquidateurs des actifs de la Société concernée par la dissolution.

3. Tout solde restant des actifs de la Société dissoute après le règlement de ses dettes et autres engagements, est distribué parmi et aux associés au pro rata de la part obligatoire versée de la valeur unitaire des Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **Disposition générale**

**Art. 27.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour toutes les questions pour lesquelles aucune disposition spécifique n'a pas été prévue dans les présents Statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique déclare que les actifs et passifs de la Société, sans limitation et, suite au Transfert susmentionné, demeurent dans leur intégralité la propriété de la Société, laquelle continue de détenir tous ses actifs et d'être tenue de tous ses engagements et obligations dans le respect de toutes ses dettes et engagements existant comme c'était le cas juste avant le Transfert.

L'Associé Unique déclare également, que:

(i) tel qu'il ressort du Certificat d'évaluation, du Bilan et de la Déclaration de Gestion, l'actif net de la Société est au moins égal, à la date du présent document, à la valeur du capital social émis de la Société;

(ii) que le capital social émis de la Société s'élève à cent cinquante huit mille huit cents euros (158.800 EUR) et il est divisé en vingt mille (20.000) Parts Sociales d'une valeur nominale de sept euros quatre-vingt quatorze centimes (7.94 EUR) chacune.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de:

(i) nommer avec effet immédiat la personne suivante en tant que gérant de classe A de la Société pour une période illimitée:

a) Madame Joanne Ruth Goodsell, directeur de société, née à Kettering, Royaume-Uni, le 21 décembre 1969, résidant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg; et

(ii) nommer la personne suivante en tant que gérant de classe B de la Société pour une période illimitée:

a) Monsieur Raymond Blokland, directeur de société, né à Barendrecht, Pays-Bas le 29 septembre 1962, résidant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg; et

(iii) établir l'administration centrale et le lieu de gestion effective de la Société au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique, par le présent document, donne pouvoir à tout membre de l'étude Weidema van Tol Luxembourg S.à r.l. pour agir en son nom et pour son compte, afin de prendre toutes les mesures requises ou utiles et pour signer tous les documents requis ou utiles afin de mener à bien et donner plein effet aux résolutions adoptées par l'Associé Unique ci-dessus.

#### *Estimation des coûts*

Le montant des dépenses relatives au présent acte s'élève à approximativement mille cinq cents euros (Eur 1.500).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, il est déclaré que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Le présent acte notarié a été rédigé à Beringen, Grand Duché de Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. MORINI, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 octobre 2015. Relation: 2LAC / 2015 / 22149. Reçu soixante-quinze euros.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen/ Mersch, le 02 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162302/841.

(150179877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Meridiam MC Europe II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.523.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 30 septembre 2015*

En date du 30 septembre 2015, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young, 7 Rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2016.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Meridiam MC Europe II

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015162301/15.

(150179477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Mim an Christine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 45, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 199.742.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2015.*

Les associés de la société à responsabilité limitée Mim an Christine S.à r.l., ayant son siège au 45, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 199.742 (la Société), ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les associés modifient le pouvoir de signature de la Société comme suit:

«La Société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'une des deux (2) gérantes pour toutes opérations en dessous de trois mille euros (3.000,-EUR). Cependant, au-dessus du prédit montant, la Société sera valablement engagée et représentée par la signature conjointe des deux (2) gérantes.»

*Seconde résolution:*

Les associés constatent les mandats de Mme Christine LESUEUR, demeurant au 45, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg, et de Mme Muriel CHABEAU, demeurant au 80, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbrück en tant que gérantes de la Société pour une durée indéterminée.

Les associés décident de qualifier:

- Mme Christine LESUEUR, prénommée, en tant que gérant administratif, et

- Mme Muriel CHABEAU, prénommée, en tant que gérant technique.

Pour extrait conforme,

Redange/Attert, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Référence de publication: 2015162303/25.

(150179339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Maghera S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 190.501.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Madame Anne-Sophie Chenot, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommée représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu' alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Octobre 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015162308/14.

(150179162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

**Mandataria Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 56.810.

L'an deux mille quinze,

Le vingt-et-un septembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "MANDATARIA IMMOBILIERE S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, alors de résidence à Rambrouch, en date du 4 novembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 34 du 28 janvier 1997, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2086 du 23 octobre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 56.810,

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront, après avoir été signés " ne varietur " par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Modification de l'article 2 des statuts par l'ajout d'un paragraphe avec la teneur suivante:

"La société est autorisée à contracter des emprunts. La société pourra gager et/ou hypothéquer ses biens ou se porter caution au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers."

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution*

L'assemblée décide la modification de l'article 2 des statuts par l'ajout d'un paragraphe avec la teneur suivante:

"La société est autorisée à contracter des emprunts. La société pourra gager et/ou hypothéquer ses biens ou se porter caution au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. FABER, C. FABER, F. BENTEBBAL, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/21282. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015162309/53.

(150179021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

**Masko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 24, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 165.764.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 septembre 2015*

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler rétroactivement le mandat de l'administrateur unique Monsieur Haas Marcel jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019 statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MASKO S.A.

Signature

Référence de publication: 2015162310/14.

(150179060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

**MEA SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.734.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 2015*

*Résolutions:*

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, les mandats d'administrateurs de CL Management S.A., de Monsieur Benoit Dessy et Madame Helene Mercier.

L'Assemblée décide de révoquer le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FINSEV S.A.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme nouveaux Administrateurs:

- Madame Audrey Petrini, employée privée, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Denis Callonego, employé privé, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité d'Administrateur;

- Monsieur Gaetan Bock, employé privé, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

Le mandat des Administrateurs ainsi nommés viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme nouveau Commissaire aux Comptes, la société:

- International Corporate Services (Luxembourg) S.à.r.l., dont le siège social est situé au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée au registre des commerces et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 107.093.

Le mandat du Commissaire aux Comptes ainsi nommé, viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



MEA SPF, S.A.  
Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial  
Signatures

Référence de publication: 2015162311/31.

(150179197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Mysama S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie-Curie.

R.C.S. Luxembourg B 147.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162347/9.

(150179797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**MZ Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 200.425.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of the month of September.

Before Maître Cosita DELVAUX, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Cheyne Real Estate Credit Holdings Fund III L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, George Town, KY1-1108 Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 73597,

acting through its general partner, Cheyne General Partner Inc., a company limited by shares incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 94 Solaris Avenue, Camana Bay, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands and with company number 100062,

represented by Me Delphine GOMES, Maître en Droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24 September 2015 which shall be registered together with the present deed; and

(2) Real Estate Credit Investments PCC Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1HJ, Guernsey and with company number 43634,

represented by Me Delphine GOMES, Maître en Droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25 September 2015 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"). MZ Investments S.à r.l.± which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "MZ Investments S.à r.l.± (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

**Art. 8. Management Powers, Binding signature.** The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting and as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

**Art. 9. Liability of Managers.** The manager(s) is (are) not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agent(s) of the Company, he/she (they) is (are) responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 10. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 11. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred per cent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the 31<sup>th</sup> day of the month of January at 12:00 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 12. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2016.

**Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber(s)	Number of shares	Payment
Cheyne Real Estate Credit Holdings Fund III L.P. . . . . .	10,013	€ 10,013
Real Estate Credit Investments PCC Limited . . . . .	2,487	€ 2,487
Total . . . . .	12,500	€ 12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,600€.

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Surname(s)	Date of birth	Place of birth	Professional address
Diehl	Peter	21 March 1971	Saarbrücken (Germany)	20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
Nussbaum	Damien	8 October 1972	Strasbourg (France)	20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2016.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

(1) Cheyne Real Estate Credit Holdings Fund III L.P., un limited partnership constitué sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, George Town, KY1-1108 Grand Cayman, Iles Cayman et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 73597,

agissant par son associé commandité, Cheyne General Partner Inc., une company limited by shares constitué sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à 94 Solaris Avenue, Camana Bay, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Cayman et enregistré sous le numéro 100062,

représenté par Me Delphine GOMES, Maître en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 septembre 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte; et

(2) Real Estate Credit Investments PCC Limited, une limited company constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1HJ, Guernsey et enregistré sous le numéro 43634,

représentée par Me Delphine GOMES, Maître en Droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 septembre 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, agissant ès-qualités, ont requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «MZ Investments S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MZ Investments S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, d'avances, de garanties ou de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris en amont ou latéralement), prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.



**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (*ad nutum*) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 8. Pouvoirs de gestion, signatures autorisées.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, en cas de conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (en cas de gérant unique), le conseil de gérance, ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est (sont) responsable(s) de l'exécution de ses (leurs) obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes



n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du délégué ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

**Art. 10. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée, (ii) cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le 31<sup>ème</sup> jour du mois de janvier à 12 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 14. Distributions.** Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiqué en regard de leur nom respectif:

Souscripteur(s)	Nombre de parts sociales	Libération
Cheyne Real Estate Credit Holdings Fund III L.P. ....	10.013	10.013 €
Real Estate Credit Investments PCC Limited .....	2.487	2.487 €
Total .....	12.500	12.500 €

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 €) est à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

### Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.600 €.

### Assemblée générale extraordinaire

Les associés de la Société ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse professionnelle
Diehl	Peter	21 mars 1971	Sarrebruck (Allemagne)	20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
Nussbaum	Damien	8 octobre 1972	Strasbourg (France)	20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

### Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Dont Acte, en foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre seing et sceau, en date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document aux personnes comparantes, qui ont requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: D. GOMES, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/31097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015162348/417.

(150179854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

### **Euro Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.444.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 septembre 2015 au siège social de la société.*

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Jean-Marc Koltès, né le 1<sup>er</sup> septembre 1968 à Algrange (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015162070/18.

(150179095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Garfunkelux Holdco 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.497.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 24 septembre 2015*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société du 24 septembre 2015 que:

- L'associé unique a décidé de révoquer PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;

- L'associé unique a décidé de nommer Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 47 771, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et pour une période se terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir en 2021.

Cédric Pedoni

*Administrateur*

Référence de publication: 2015162119/17.

(150179332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**European Catering Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.893.

—  
Par leurs courriers adressés à la société EUROPEAN CATERING HOLDING S.A., il résulte que:

- Monsieur Jeannot DIDERRICH, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur,

- Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 45-47 route d'Arlon, 1140 Luxembourg, Administrateur,

- Madame Nathalie PRIEUR, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur ont démissionné de leur fonction d'Administrateur de ladite société et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015;

- La société Benoy Kartheiser Management S.à r.l. a démissionné de sa fonction de Commissaire aux Comptes et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN CATERING HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015162072/19.

(150179591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Filming Technology S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.717.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société ci-après indiquée, en mettant les frais à charge du Trésor:

la société «FILMING TECHNOLOGY SARL», immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.717, ayant eu son siège social à 10, rue Nicolas Adames L-1114 Luxembourg (liquidation no. L-9327/14);

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Pour extrait conforme

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015162103/16.

(150179324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Européenne de Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 125.742.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162075/9.

(150178904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**F.A.H. Invest S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82-86, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 50.426.

---

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/06/2012.

Signature.

Référence de publication: 2015162079/10.

(150179019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Fair Zero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.408.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1171 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162081/9.

(150179735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Famosa Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 152.559.

---

L'an deux mille quinze, le dix-huit du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Famosa Luxembourg S.C.A.», une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152559 (ci-après désignée la Société), constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 25 mai 2010, numéro 1090, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2169 en date du 5 septembre 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Mme Rachida El Farhane, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires ont été dûment convoqués en date du 9 septembre 2015, par courrier recommandé conformément à l'article 13 des statuts de la société et ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les actionnaires présents ou représentés en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé durant le mois de septembre 2015, et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il apparaît de cette liste de présence que quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (90.998) actions en circulation représentant ensemble quatre-vingt-treize virgule onze pourcent (93,11%) du capital social de la Société établi à quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-six Euros (EUR 97.826,-) toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Modification consécutive de l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.”

V. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.”

**En version anglaise:**

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de huit cent cinquante Euro (EUR 850,-).

*Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, El Farhane, MOUTRIER agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30179. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Référence de publication: 2015162082/65.

(150179318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

**Firefighter (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.790,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.301.

*Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 28 septembre 2015, qui ont acceptées:

- la nomination de Mr Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 28 septembre 2015;

- la nomination de Mr Fabrice Léonard, né le 04 mars 1974 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 28 septembre 2015;
  - la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de catégorie A avec effet au 15 septembre 2015;
  - la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 31 August 2015;
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015162084/20.

(150178848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Lions Gate International Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.597.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 7 juillet 2015*

Le siège de la Société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Lions Gate International Holdings S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015162240/14.

(150179303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**European Infrastructure Debt (SV) - Euro GP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.988.

—  
Suivant la résolution du Conseil d'Administration de European Infrastructure Debt (SV) - Euro GP S.à r.l. du 10 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de European Infrastructure Debt (SV) - Euro GP S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015162044/13.

(150178746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Europe Property Fund IV Feeder S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 194.489.

—  
Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Europe Property Fund IV Feeder S.A. SICAV-SIF du 25 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Europe Property Fund IV Feeder S.A. SICAV-SIF de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015162039/14.

(150178772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---



**Europe Property Fund IV S.à r.l. SICAV -SIF, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 194.502.

—  
Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Europe Property Fund IV S.à r.l. SICAV-SIF du 25 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Europe Property Fund IV S.à r.l. SICAV-SIF de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015162040/14.

(150178771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**European Infrastructure Debt (SV) - Sterling GP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.983.

—  
Suivant la résolution du Conseil d'Administration de European Infrastructure Debt (SV) - Sterling GP S.à r.l. du 10 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de European Infrastructure Debt (SV) - Sterling GP S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015162045/13.

(150178766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**European Infrastructure Debt - Euro Fund SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 198.112.

—  
Suivant la résolution du Conseil d'Administration de European Infrastructure Debt - Euro Fund SCSp du 10 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de European Infrastructure Debt - Euro Fund SCSp de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015162046/13.

(150178748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**European Infrastructure Debt - Euro GP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 197.480.

—  
Suivant la résolution du Conseil d'Administration de European Infrastructure Debt - Euro GP S.à r.l. du 10 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de European Infrastructure Debt - Euro GP S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015162047/13.

(150178747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**European Infrastructure Debt - Sterling Fund SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 198.113.

—  
Suivant la résolution du Conseil d'Administration de European Infrastructure Debt - Sterling Fund SCSp du 10 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de European Infrastructure Debt - Sterling Fund SCSp de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015162048/13.

(150178767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**European Infrastructure Debt - Sterling GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 197.491.

—  
Suivant la résolution du Conseil d'Administration de European Infrastructure Debt - Sterling GP S.à r.l. du 10 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de European Infrastructure Debt - Sterling GP S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015162049/13.

(150178745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**ELAN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 174.436.

—  
Il est porté à la connaissance de qui de droit que Madame Anne-Sophie Chenot, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommée représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Octobre 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015162062/14.

(150179165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**EDF Sky GPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 190.842.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 28 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EDF Sky GPF S.à r.l.*

Référence de publication: 2015162058/16.

(150179570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**EDF Sky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.843.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 28 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EDF Sky S.à r.l.*

Référence de publication: 2015162059/16.

(150179156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Zinc Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.560.

—  
Les décisions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015:

- renouvellement du mandat de L'Alliance Révision S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2016.

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os et de Monsieur Shehzaad Atchia en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

- nomination, en tant que nouveaux administrateurs de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchèque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Madame Maud Meyer, née le 25 mai 1982 à Amiens (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, composé des administrateurs suivants:

\* Madame Marketa Stranska;

\* Madame Maud Meyer; et

\* Monsieur Patrick van Denzen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

*Pour la Société*

Maud Meyer

*Administrateur*

Référence de publication: 2015162631/28.

(150179148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Edmond de Rothschild (Europe), Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 19.194.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 15 septembre 2015 à 14.00 heures*

Démission de Monsieur Marc AMBROISIEN, né le 08/03/1962 à Thionville (France), domicilié professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg, en tant que Président du Comité de direction de la Banque et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015162060/16.

(150179450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Elis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 22, ZAE de Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 48.681.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 1<sup>er</sup> juin 2015*

Le mandat du réviseur d'entreprise, la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., domiciliée 2, rue Gerhard Mercator B.P. 1443 L-1014 Luxembourg, est renouvelé pour une durée de trois exercices à effet de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015162065/12.

(150179373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---

**Enjoyingweb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 152.363.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique tenues au siège social le 29 septembre 2015:*

1- L'Actionnaire unique décide de révoquer, avec effet immédiat, la société C.G. CONSULTING S.A. en tant que Commissaire aux comptes.

L'Actionnaire unique décide de nommer, avec effet immédiat, la société PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., sis 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B102188 en tant que Commissaire aux comptes pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2016.

2- L'Actionnaire unique décide de reconduire avec effet immédiat le mandat de Monsieur Stéphane WEYDERS en tant qu'administrateur unique de la société pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2020. Veuillez également noter le changement d'adresse de Monsieur Stéphane WEYDERS qui est désormais au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015162067/19.

(150179526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2015.

---